



Our future health built with care

Des états financiers

Le 31 mars 2019



Le 14 juin, 2019

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,

Elham Roushani, BSc, CPA, CA



Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et à la ministre de la Santé et des Soins de longue durée

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Action Cancer Ontario (« ACO ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'ACO au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes de ses fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'ACO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'ACO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ACO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'ACO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'ACO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'ACO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener ACO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 14 juin 2019

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière

Au 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 3)	32 199	19 882
Placements (note 4)	83 124	71 818
Comptes débiteurs et charges payées d'avance (note 5)	48 870	13 851
	<hr/>	<hr/>
	164 193	105 551
Immobilisations (note 6)	7 555	9 433
	<hr/>	<hr/>
	171 748	114 984
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	129 927	73 051
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)	359	-
	<hr/>	<hr/>
	130 286	73 051
Passif à long terme		
Apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	4 761	7 626
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 9)	2 255	2 344
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)	780	-
	<hr/>	<hr/>
	7 796	9 970
Soldes des fonds		
Dotation	88	88
Affectations d'origine externe	1 359	1 473
Administration générale – fonds non grevé d'affectation	29 425	28 595
Placement dans des immobilisations (note 11)	2 794	1 807
	<hr/>	<hr/>
	33 666	31 963
	<hr/>	<hr/>
	171 748	114 984
Engagements (note 16)		
Éventualités (note 17)		
Garanties (note 18)		

Approuvé par le conseil d'administration:


William Hatanaka, président du conseil


Garry Foster, administrateur

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

États des résultats

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	Fonds affectés 2019 \$	Fonds affectés 2018 \$	Fonds d'administrati on générale 2019 \$	Fonds d'administrati on générale 2018 \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	-	2 334 084	2 131 356	2 334 084	2 131 356
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	-	-	4 561	1 107	4 561	1 107
Autres produits (note 12)	1 969	2 175	1 403	4 162	3 372	6 337
Produits de placements (note 13)	2	-	4 066	2 480	4 068	2 480
	<u>1 971</u>	<u>2 175</u>	<u>2 344 114</u>	<u>2 139 105</u>	<u>2 346 085</u>	<u>2 141 280</u>
Charges						
Services relatifs à la cancérologie et à la prévention	160	-	1 032 663	930 762	1 032 823	930 762
Services relatifs aux maladies rénales chroniques	-	-	647 838	631 356	647 838	631 356
Programme provincial de remboursement des médicaments	-	-	451 894	378 839	451 894	378 839
Services de dépistage	-	-	41 393	39 846	41 393	39 846
Salaires et avantages sociaux (note 9)	1 848	1 867	105 589	106 926	107 437	108 793
Apports en capital pour les services relatifs à la cancérologie	-	-	35 058	37 895	35 058	37 895
Autres charges d'exploitation (note 14)	135	156	17 618	20 929	17 753	21 085
Acquisition de services	89	314	4 715	5 158	4 804	5 472
Amortissement des immobilisations	-	-	1 906	1 598	1 906	1 598
Perte sur la cession d'immobilisations (note 6)	-	-	3 476	-	3 476	-
	<u>2 232</u>	<u>2 337</u>	<u>2 342 150</u>	<u>2 153 309</u>	<u>2 344 382</u>	<u>2 155 646</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(261)</u>	<u>(162)</u>	<u>1 964</u>	<u>(14 204)</u>	<u>1 703</u>	<u>(14 366)</u>

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019
(en milliers de dollars)

	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux (utilisés dans)		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 703	(14 366)
Amortissement des immobilisations	1 906	1 598
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	(4 561)	(1 107)
Perte sur la sortie d'immobilisations (note 11)	3 476	-
Charge au titre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 9)	132	138
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations du régime de retraite (note 9)	(221)	(222)
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie		
Comptes débiteurs et charges payées d'avance (note 5)	(35 019)	(8 782)
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	56 876	(25 110)
	<u>24 292</u>	<u>(47 851)</u>
Activités liées aux immobilisations		
Principaux paiements découlant d'un contrat de location-acquisition	(152)	-
Acquisition d'immobilisations (note 11)	(2 213)	(4 164)
	<u>(2 365)</u>	<u>(4 164)</u>
Activités liées aux placements		
Produits des placements arrivés à échéance	84 907	76 756
Acquisition de placements	(96 213)	(72 348)
	<u>(11 306)</u>	<u>4 408</u>
Activités liées au financement		
Montants reçus liés aux immobilisations (note 11)	1 696	2 744
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>12 317</u>	<u>(44 863)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>19 882</u>	<u>64 745</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>32 199</u>	<u>19 882</u>

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est l'organisme gouvernemental de la province dont la responsabilité est d'assurer l'amélioration du rendement des réseaux de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques en Ontario. L'organisme appuie également la réalisation des Stratégies de réduction des temps d'attente dans les salles d'urgence/autres niveaux de soins en recueillant et en transmettant des renseignements qui permettent au gouvernement de mesurer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins efficaces et de qualité. Dans le cadre de ce mandat, l'organisme est chargé de trouver un financement permettant d'améliorer constamment le rendement des réseaux de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au bon moment et au bon endroit, et ce, à chacune des étapes de leurs parcours de soins.

Le rôle de l'organisme consiste aussi à collaborer avec les fournisseurs de soins de santé de chaque région de la province pour planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients, soutenir les fournisseurs à dispenser des soins de la plus grande qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur la recherche; et travailler avec les administrateurs, les médecins et les autres fournisseurs de soins pour améliorer l'efficacité et l'efficience des réseaux.

En outre, l'organisme dirige la création et la mise en œuvre de modèles de paiement innovants; met sur pied des programmes provinciaux conçus pour élever les taux de participation aux tests de dépistage; transforme les travaux de recherche et leurs résultats en normes et en lignes directrices; transmet les renseignements aux responsables politiques de la province; et s'assure que les Ontariens peuvent compter sur des réseaux de cancérologie et de traitement de maladies rénales responsables, efficaces et de la plus grande qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est essentiellement financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) de la province de l'Ontario.

L'organisme est un organisme caritatif enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu, à condition de satisfaire à certaines exigences de la Loi. Les membres du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration siègent à titre de bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés par l'organisme pour l'exercice se terminant au 31 mars 2019.

Loi sur les soins de santé pour la population

La *Loi sur les soins de santé pour la population* (la « Loi ») a reçu la sanction royale le 18 avril 2019. La Loi représente un élément essentiel du plan du gouvernement visant à établir un réseau de soins de santé moderne, durable et intégré. La Loi autorise le ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministre ») à transférer des actifs, des passifs, des droits, des obligations et des employés de certains organismes du gouvernement, y compris Action Cancer Ontario, dans Santé Ontario (un nouvel organisme de la Couronne créé par la Loi), un prestataire de services de santé ou un réseau de prestations de soins intégré. La Loi autorise également le Ministre à dissoudre ces organismes.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés pour constituer le comité d'Action Cancer Ontario. Le conseil d'administration de Santé Ontario a pour mission de superviser le processus de transition consistant à transférer les divers organismes provinciaux vers Santé Ontario. À l'issue du transfert, Action Cancer Ontario disparaîtra.

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Le processus de transition devrait s'échelonner sur plusieurs années. Les dates d'un transfert potentiel et d'une dissolution ne sont pas connues pour le moment. En attendant, Action Cancer Ontario poursuit son activité conformément à la *Loi sur le cancer* et à l'entente de responsabilité avec le Ministre.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être précisément soustraites par le donateur. Le revenu de placements affecté provenant des ressources du fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits du fonds grevé d'affectation d'origine externe.

Le revenu de placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu des intérêts est comptabilisé selon le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur, et qui concernent principalement la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins prévues.

Le fonds d'administration générale représente les programmes de l'organisme et d'autres programmes financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, toutes les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est probable.

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Les apports non affectés reçus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés liés aux immobilisations et sont amortis selon la même méthode que les immobilisations associées.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice où ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère les dépôts bancaires, les certificats de dépôt et les placements à court terme avec une échéance initiale de trois mois ou moins comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Lors de périodes ultérieures, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût amorti après dépréciation, le cas échéant. L'actif financier est soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Pour les comptes débiteurs, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition, une vente ou une émission d'instruments financiers sont facturés au coût de l'instrument financier.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont immobilisés dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimée de l'actif.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée au moment de la réception du don.

Lorsqu'une immobilisation ne présente plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, le différentiel de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations déterminées, et sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite

Le coût des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et est passé en charges au moment où les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste des années de service des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers exige que la direction réalise des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les postes assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges réparties au prorata et les comptes débiteurs relatifs aux dépenses en médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Trésorerie

La trésorerie comprend un montant de 341 \$ (330 \$ en 2018), grevé d'affectations puisqu'il s'agit d'un régime de retraite dissous dont les sommes sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation générale.

4. Placements

Certificats de placement garantis, comme suit :	2019	2018
	\$	\$
Remboursables sur demande :		
Taux d'intérêt à 2,28 %, arrivant à échéance le 19 septembre 2019	-	10 088
Taux d'intérêt à 1,95 %, arrivant à échéance le 4 novembre 2019	-	10 079
Taux d'intérêt à 2,28 %, arrivant à échéance le 20 septembre 2019	6 005	6 005
Taux d'intérêt à 2,25 %, arrivant à échéance le 17 février 2020	20 282	-
		-

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

Certificats de placement garantis, comme suit :	2019	2018
	\$	\$
Taux d'intérêt à 2,60 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2020	46 667	
Non remboursables :		
Taux d'intérêt à 1,75 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2018	-	45 646
Taux d'intérêt à 2,72 %, arrivant à échéance le 17 février 2020	10 170	-
	<u>83 124</u>	<u>71 818</u>

5. Comptes débiteurs et charges payées d'avance

	2019	2018
	\$	\$
Comptes débiteurs	3 419	3 147
Sommes à recevoir du MSSLD	42 550	780
Charges payées d'avance	2 901	9 924
	<u>48 870</u>	<u>13 851</u>

6. Immobilisations

	2019	2019	2019
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	2 800	2 800	-
Mobilier de bureau et matériel	7 522	5 963	1 559
Améliorations locatives	6 198	4 984	1 214
Terrains et bâtiments	1	-	1
Logiciels	30 854	26 073	4 781
	<u>47 375</u>	<u>39 820</u>	<u>7 555</u>

	2018	2018	2018
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	2 996	2 976	20
Mobilier de bureau et matériel	6 914	6 177	737
Améliorations locatives	6 064	5 082	982
Terrains et bâtiments	1	-	1
Logiciels	37 043	29 350	7 693
	<u>53 018</u>	<u>43 585</u>	<u>9 433</u>

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en cours de développement de 3 987 \$ (6 208 \$ en 2018), les améliorations locatives qui ne sont pas encore disponibles à l'utilisation d'une valeur de 323 \$ (765 \$ en 2018), et le mobilier de bureau qui n'est pas encore disponible à l'utilisation d'une valeur de 25 \$ (414 \$ en 2018). Ces montants seront amortis dès que les biens seront prêts à être utilisés. Au cours de l'exercice, des cessions d'immobilisations complètement dévaluées se sont

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

élevées à 5 576 \$ (1 251 \$ en 2018) et celles d'immobilisations partiellement dévaluées se sont élevées à 105 \$ (zéro en 2018). La perte sur cession correspond à la cession de logiciels en cours de développement de 3 464 \$ (zéro en 2018) en raison de l'abandon du projet de réaménagement du réseau de gestion intégré des clients.

7. Comptes créditeurs et charges à payer

	2019	2018
	\$	\$
Engagements liés au commerce	33 675	-
Charges à payer	53 626	54 829
Sommes dues au MSSLD	42 065	17 891
Sommes dues à d'autres bailleurs de fonds	220	1
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	341	330
	<u>129 927</u>	<u>73 051</u>

8. Apports reportés liés aux immobilisations

Au cours de l'exercice, la variation du solde des apports reportés liés aux immobilisations est présentée comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 626	5 989
Montants reçus liés aux immobilisations	1 696	2 744
Sommes comptabilisées à titre de produits	(4 561)	(1 107)
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 761</u>	<u>7 626</u>

9. Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Régime de retraite

Les employés de l'organisme sont des membres du HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations calculées sur le nombre d'années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP au cours de l'exercice par l'organisme, pour le compte des salariés, avoisinent les 8 803 \$ (8 328 \$ en 2018) et sont incluses dans les charges de retraite, qui représentent tous les montants de l'exercice, dans l'état des résultats.

Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite

Avant le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite uniquement à ses salariés retraités qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

régime sans capitalisation s'élevaient à 221 \$ (222 \$ en 2018). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite est datée d'avril 2016 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2019.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	2019	2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	2 549	2 633
Pertes actuarielles non amorties	(294)	(289)
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite	<u>2 255</u>	<u>2 344</u>

L'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant l'exercice est présentée comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite – solde d'ouverture	2 344	2 428
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	132	138
Cotisations de capitalisation	(221)	(222)
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite – solde de fermeture	<u>2 255</u>	<u>2 344</u>

	2019	2018
	\$	\$
Frais d'intérêts	78	81
Amortissement des pertes actuarielles	54	57
Total des charges liées aux avantages complémentaires de retraite	<u>132</u>	<u>138</u>

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation de prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses reflétant la conjoncture économique et les mesures prévues les plus probables, comme suit :

	2019	2018
Taux d'actualisation	3,1 %	3 %
Taux tendanciels des soins de santé complémentaires	6 % en 2017 à 4,5 % en 2023 et après	6 % en 2017 à 4,5 % en 2023 et après
Taux tendanciels des frais dentaires	3 %	3 %
Années de service restantes des salariés	9,5 ans	9,5 ans

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

10. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique, dont les taux d'intérêt vont de 5,7 % à 6,1 % et des options d'achat à prix incitatif de 1 \$ à la fin de la location. Le matériel informatique est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile de quatre ans. Les paiements de location minimaux à venir se terminant en janvier 2023 avec le solde des obligations des contrats sont présentés ci-dessous.

	\$
2020	359
2021	359
2022	359
2023	185
Total des paiements de location minimaux	1 262
Frais d'intérêts	(123)
Solde des obligations	1 139
Moins : tranche à court terme	(359)
Obligations à long terme découlant des contrats de location-acquisition	<u>780</u>

Les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition pendant l'exercice se sont élevés à 23 \$.

11. Placements dans des immobilisations

	2019	2018
	\$	\$
Immobilisations	7 555	9 433
Montants financés par des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	(4 761)	(7 626)
	<u>2 794</u>	<u>1 807</u>

La variation de l'actif net placé dans des immobilisations est présentée comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations	2 213	4 164
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition	1 291	-
Mises de fonds	(1 696)	(2 744)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	4 561	1 107
Amortissement des immobilisations	(1 906)	(1 598)
Cession d'immobilisations	(3 476)	-
	<u>987</u>	<u>929</u>

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

12. Autres produits

	2019	2018
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Santé publique Ontario	-	2 720
Autres revenus	1 403	1 442
	<u>1 403</u>	<u>4 162</u>
Fonds affectés		
Subventions	<u>1 969</u>	<u>2 175</u>

13. Produits de placements

Les produits de placements provenant des ressources du fonds de dotation pour un montant de 2 \$ (zéro en 2018) sont compris dans le fonds affecté.

14. Autres charges d'exploitation

	2019	2018
	\$	\$
Fonds affectés	<u>135</u>	<u>156</u>
Fonds d'administration générale		
Logiciel et matériel	7 167	7 589
Coûts d'occupation	6 282	5 941
Formation, événements et sensibilisation du public	1 455	2 760
Bureau général	1 276	1 666
Services de conseil	623	1 637
Déplacements	507	1 102
Autres charges	308	234
	<u>17 618</u>	<u>20 929</u>

15. Virements interfonds

	2019	2018
	\$	\$
Virements vers le fonds grevé d'affection externe du fonds d'administration générale	147	-
Virements vers le fonds d'administration générale du fonds grevé d'affection externe	-	28

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

16. Engagements

	\$
2020	10 640
2021	7 696
2022	5 951
2023	2 897
2024	-
	<hr/> <hr/> 27 184

17. Éventualités

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), le régime d'autoassurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime. Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des produits de placements et minoré de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges d'exploitation.

18. Garanties

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation de ses administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais engagés en rapport avec des actions en justice, des poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais engagés ou subis dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas aux frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de manière raisonnable le montant maximal qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour compenser des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Autres conventions relatives aux indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords relatifs à l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, d'actions en justice, de poursuites et d'autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant du programme intégré de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnités varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Dans la plupart des cas, l'accord ne prévoit aucun plafond relatif au montant maximal éventuel d'une indemnité, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnités et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

19. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque lié au crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque lié aux liquidités. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition aux comptes débiteurs en souffrance. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque lié au crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux comptes débiteurs est minime, car la plupart des comptes débiteurs sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

L'exposition maximale au risque lié au crédit de l'organisme en lien avec les comptes débiteurs en fin d'exercice se présente comme suit :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	Plus de 91 jours \$	Total \$
Comptes débiteurs	3 354	23	-	42	3 419
Sommes à recevoir du MSSLD	42 550	-	-	-	42 550
Sommes à recevoir	45 904	23	-	42	45 969

Rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances, aucune provision pour perte de valeur n'a été comptabilisée.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque lié au taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au

Notes annexes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

risque lié au taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et d'exigences.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles sont exigibles. L'organisme atténue ce risque en ne contractant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers :

	0	31	61	Plus de 91	Total
	à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours	jours	
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs	8 564	20 040	5 016	55	33 675
Charges à payer	52 897	452	77	200	53 626
Sommes dues au MSSLD	42 065	-	-	-	42 065
Sommes dues à d'autres bailleurs de fonds	220	-	-	-	220
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite	-	-	-	341	341
Sommes à payer	103 746	20 492	5 093	596	129 927

20. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour correspondre au regroupement des dépenses choisi au cours de l'exercice actuel.